



EXTRAIT DU REGISTRE des Arrêtés du Président

N° Acte : A-2021-10-24	Classification : 5.5 Délégations de signature
Objet : Arrêté de délégation de signature à M. Antoine LE BERRE, adjoint responsable du pôle finances	

Le Président de la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud,

Vu l'arrêté du 5 octobre 2017 portant recrutement de Monsieur Antoine LE BERRE,

Vu l'article L 5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales,

ARRETE

Article 1^{er} : Sous ma surveillance et ma responsabilité, une délégation de signature est donnée à Monsieur Antoine LE BERRE, assurant les fonctions d'adjoint au responsable du pôle finances, pour procéder au dépôt de plainte relatif à la dégradation de l'abribus de la gare routière de Pont-l'Abbé.

Article 2^{ème} : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
- Monsieur le Préfet du Finistère,
- L'intéressé
Et transcrite au registre des arrêtés de la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud.

A PONT-L'ABBE, le 7 octobre 2021

Le Vice-Président,
Eric JOUSSEAUME



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère
Exécutoire de cet acte
informe que le présent arrêté peut faire l'objet
D'un recours pour excès de pouvoir devant le
Tribunal administratif dans un délai de deux mois
à compter de la présente notification